

CONEPT RDC

Conférence sur le financement du Partenariat Mondial pour
l'Éducation.



Revue des Engagements de la République Démocratique du Congo sur le financement intérieur de l'Éducation.

« Les ressources sont disponibles au pays, innovez pour investir dans l'Éducation ! »

Conférence sur le financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation

Revue des engagements de la République Démocratique du Congo sur le financement intérieur de l'Éducation.

Le 02 février 2018 à Dakar s'est tenue la troisième conférence de reconstitution des fonds du Partenariat Mondial pour l'Éducation. Au cours de cette conférence, chaque pays partenaire devait faire des annonces sur les engagements à tenir en ce qui concerne le financement du PME et/ou le financement intérieur de l'Éducation. .

Se fondant sur la déclaration d'Incheon, la RDC a lancé un appel à l'aide publique internationale notamment pour combler le GAP de financement de l'éducation (Stratégie alignée et ODD4).

1. Financement de l'Éducation : Quels sont les engagements pris par la République Démocratique du Congo à la conférence sur le financement du Partenariat Mondial pour l'Éducation ?

En ce qui concerne la mobilisation des ressources à l'intérieur du pays, devant la communauté internationale à la conférence de reconstitution des fonds du Partenariat Mondial pour l'Éducation , le 2 février 2018 à Dakar, la République Démocratique du Congo par la voie du Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel s'est engagé d'ici 2020 à :

Engagements financiers

1. Maintenir à 2,5%, la part du PIB allouée au secteur de l'éducation ;
2. Accroître à 23,5%, le financement intérieur destiné au secteur de l'éducation ;
3. Porter à 54 % la part des dépenses courantes allouées à l'enseignement de base.

A quoi la République Démocratique du Congo veut – elle affecter les fonds à mobiliser ?

La RDC entend utiliser les ressources à mobiliser dans la réalisation des réformes suivantes : (i) La généralisation de la classe pré-primaire en vue du développement de la préscolarisation des enfants de 5 ans ; (ii) Le développement des programmes spécifiques pour l'encouragement de la scolarisation des filles à tous les niveaux d'enseignement jusqu'à l'université ; (iii) Le développement des programmes spécifiques pour soutenir la scolarisation des populations vulnérables et marginalisées à tous les niveaux d'enseignement jusqu'à l'université ; (iv) L'amélioration et le renforcement de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; (v) La professionnalisation de la formation initiale des enseignants à tous les niveaux de l'enseignement, par la réforme de la formation et le renforcement de la formation continue des enseignants avec intégration de l'utilisation des TIC ; (vi) La professionnalisation de l'enseignement par l'instauration du Partenariat Public-Privé et la mise en place d'un cadre national de certification ; (vii) L'institutionnalisation d'un système d'évaluation des acquis scolaires ainsi que d'un système national d'assurance qualité (au niveau supérieur) ; (viii) Le renforcement de la recherche scientifique à travers les écoles doctorales ; (ix) La promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale, à la culture de la paix et à la prévention des conflits ; (x) Le renforcement de la production des données pour renseigner et piloter le système éducatif.

Engagement de la RDC : Quelle lecture en fait la société civile notamment la Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous « CONEPT RDC » ?

La CONEPT RDC apprécie à juste titre que le Gouvernement de la République s'engage à faire de l'Éducation une priorité de son action. L'engagement à augmenter les ressources intérieures en faveur de l'éducation contribuerait, s'il est tenu, à améliorer davantage l'accès à une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous et à coup sûr, affermirait davantage le droit à l'éducation. Quelques constats méritent néanmoins d'être relevés:

Tableau 1. Comparaison engagement financier de la RDC lu à la conférence et document distribué.

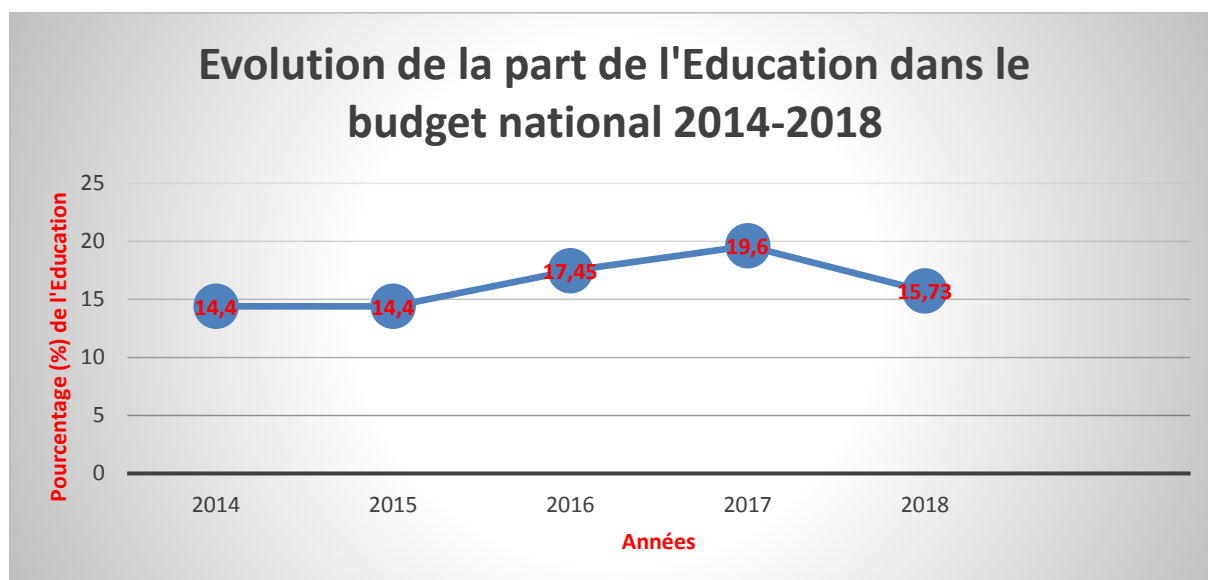
	<i>Engagement lu et rapporté à la presse</i>	<i>Document distribué aux participants à la conférence</i>	<i>Différence</i>
PIB	2,5%	2,1%	0,4%
% Education dans le budget national	23,5%	22%	1,5%
Part enseignement de base	54%	54%	-

La CONEPT RDC encourage le Gouvernement à lever l'équivoque en précisant le niveau réel d'engagement de la République quant au financement intérieur de l'éducation à retenir par les citoyens et tous les partenaires afin de garantir un meilleur suivi. En effet, l'engagement lu à la conférence et rapporté à la presse locale indique des chiffres différents sur le PIB et le pourcentage du budget national à alloué à l'éducation.

De Bruxelles (2014) à Dakar (2018) : la RDC encore loin de tenir ses engagements !

En 2014 à Bruxelles lors de la deuxième conférence de reconstitution des fonds du PME, la RDC s'était engagée à consacrer sur fonds propres 18% du budget national et 4,5% du PIB à l'éducation en 2018. Avec 1 402 308 037 417 FC sur 8 915 077 997 320 FC soit 15,73% du budget national et 2,4% du PIB prévu à l'éducation pour l'année 2018, la RDC n'a pas tenu cet engagement.

Graphique 1. Evolution du budget de l'éducation de 2014 à 2018



Pourtant, le pays était bien parti avec une évolution croissante des dépenses de l'éducation atteignant jusqu'à 19,73% en 2017. Selon le Gouvernement, la non réalisation de la cible de 4,5% du PIB consacrés à l'éducation s'expliquerait notamment par : (i) la baisse brutale du taux de croissance de 8% en 2014 à 2,4% en 2018, (ii) le ralentissement de l'économie fragilisée par une longue période de chute du prix des matières premières (cuivre) et de la hausse du prix de pétrole, (iii) la persistance des conflits armés à l'est du pays et dans les provinces du centre, (iv) l'effort financier interne pour l'organisation des prochaines élections nationales fixées en décembre 2018.

Analyse des ambitions de financement intérieur de l'éducation :

Tableau 2. Comparaison des engagements de la RDC 2014 et 2018.

	<i>Engagement de la RDC en 2014</i>	<i>Engagements de la RDC en 2018</i>	<i>Différence</i>
PIB	4,5%	2,1%	-2,4%
% Education dans le budget national	18%	23,5%	+5,5%
Part enseignement de base	47%	54%	+7%

La République Démocratique du Congo a revu ses ambitions à la hausse en ce qui concerne :

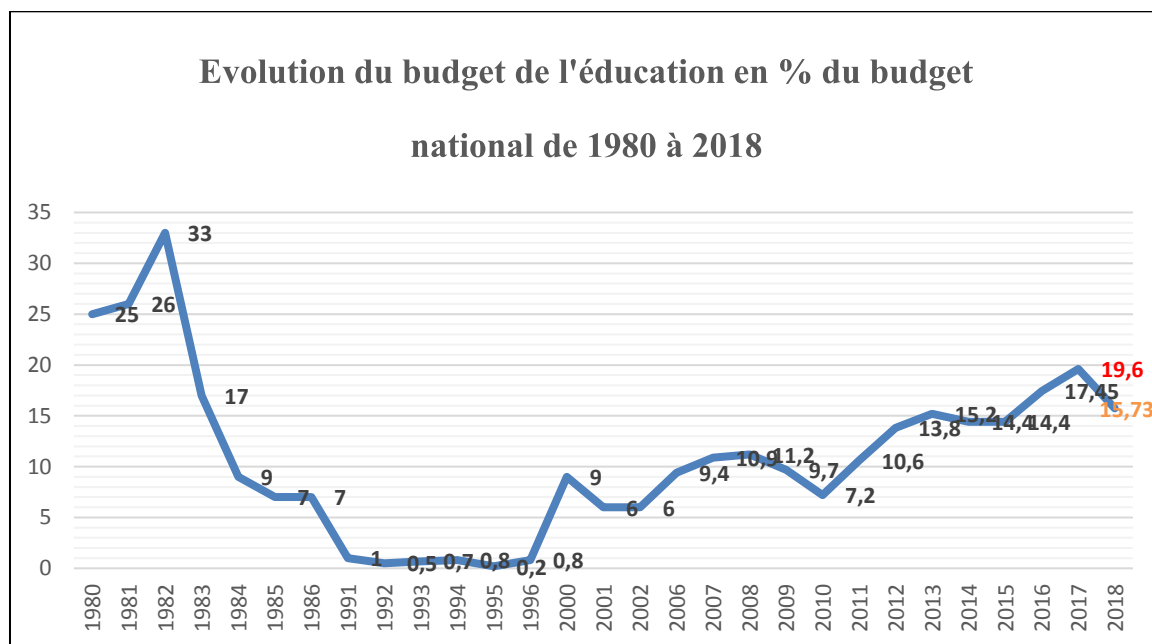
1. La part de l'éducation dans le budget national qui devrait passer de 18% prévu pour 2018 à 23,5% d'ici à 2020 soit 5,5% en plus.
2. Les dépenses à consacrer à l'éducation de base de 47% à 54% des dépenses courantes soit 7% en plus.

Paradoxalement, la RDC prévoit de maintenir le pourcentage du PIB à allouer à l'éducation d'ici à 2020 à 2,1% du budget national, en deçà de l'engagement pris en 2014 d'accorder 4,5% du PIB à l'éducation en 2018. Cette prévision est également inférieure au minimum recommandé dans l'ODD4 - Education 2030 qui propose entre 4,5 et 6 % du PIB. Si l'on considère la taille du budget qui se réduit d'une année à une autre ainsi que la tendance à réduire à la baisse les allocations à l'éducation , à l'exemple de 2018 qui voit l'éducation être réduit à 15,73% seulement du budget national, le Congo aura du mal à prouver le caractère sérieux de ces engagements.

Respecter les engagements devant les citoyens, la communauté nationale et internationale.

L'Education est un droit fondamental. Pour l'accomplir, seule la mobilisation des ressources internes, leur affectation efficace et efficiente est indispensable. Allouer un pourcentage à l'éducation et le protéger est une question de volonté politique. Pour la CONEPT RDC, que le Congo traine encore sous la barre de 20% du budget national à l'éducation est un recul. En effet, au niveau interne, la RDC avait promis d'accorder au moins 25% du budget national à l'éducation en 2015 selon le Plan d'Action National de l'Education Pour Tous.

Accorder au moins 25% du Budget national à l'éducation, c'est possible !



Les bonnes pratiques en matière de financement intérieur de l'Education ne manquent pas. Si le Congo était capable de dépenser 33% de son budget pour l'éducation en 1983, il est encore possible d'y arriver.

Ne laisser aucun enfant dehors ! Un engagement sans équivoque et soutenu à la mobilisation des ressources internes pour financer l'éducation s'impose : n'attendons pas.

Des millions d'enfants manquent encore au rendez-vous de l'accès à une éducation de qualité.

Offrir à tous, sans aucune discrimination, un cycle d'enseignement primaire et secondaire de qualité, gratuit, financé par des fonds publics, inclusif et équitable, d'une durée de 12 ans – dont neuf années au moins sont obligatoires commande que la RDC combine en toute urgence les actions suivantes pour son financement :

Le Congo finance le Congo !

1. Tenir les engagements de financement pris et annoncer devant les citoyens et la communauté internationale : c'est une question d'honneur et de respect des citoyens. La redevabilité en matière d'éducation commande que l'Etat rende compte des résultats y affèrent.

2. Aller plus loin, augmenter et respecter la part de l'éducation dans le budget national et le dans les budgets des provinces : les besoins sont énormes, au minimum 25% du budget national d'ici à 2020 serait acceptable pour engager des grandes réformes. Il est important que cette part soit reflétée aussi bien dans le budget national que dans le budget de chaque province. Le financement de l'éducation devrait bénéficier de la mobilisation et de la participation de tous les niveaux. Allouer une part du budget national à l'éducation ou à un autre secteur est avant tout une question de volonté politique.

3. les besoins sont énormes : en matière de financement de l'éducation, innover : la parafiscalité peut être actionnée efficacement pour plus de ressources. Les pistes comme celles d'une part dans les recettes des ressources minières et autres, la contribution des fondations et des privés méritent d'être exploré. Le Congo doit être conscient que le mode de financement actuel basé principalement sur la contribution des ménages a montré ses limites. Il ne

peut garantir de manière efficace ni l'accès ni le maintien, encore moins l'équité, l'inclusion et la qualité. Le poids est lourd pour les ménages.

4. Rationaliser le financement de l'éducation dans les budgets des provinces, promouvoir le financement de l'éducation sur ressources propres des provinces : aligner le pourcentage du budget provincial à l'éducation sur le niveau national est également une option qu'il convient de lever. En effet, l'enseignement primaire et secondaire est une matière provinciale. Par ailleurs, les provinces collectent des impôts, droits, taxes et redevances qui alimentent les budgets provinciaux. Il convient donc d'encourager les provinces à consacrer, elle aussi au moins à s'aligner sur les engagements pris par le Gouvernement et à aller au-delà sur les ressources propres de la province.